



**HAL**  
open science

## Les agressions en France depuis le milieu des années 1980

Renée Zauberman, Philippe Robert, Emmanuel Didier, Sophie Névanen, Lisa  
Miceli

► **To cite this version:**

Renée Zauberman, Philippe Robert, Emmanuel Didier, Sophie Névanen, Lisa Miceli. Les agressions en France depuis le milieu des années 1980. *Questions pénales*, 2008, XXI (5), pp.1-4. hal-00835124

**HAL Id: hal-00835124**

**<https://hal.science/hal-00835124v1>**

Submitted on 18 Jun 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Questions Pénales

## CESDIP

Centre de Recherches  
Sociologiques sur le Droit  
et les Institutions Pénales

UMR 8183

[www.cesdip.fr](http://www.cesdip.fr)

## Les agressions en France depuis le milieu des années 1980

Le CESDIP a entrepris de publier dans Questions Pénales des résultats de recherches sur l'évolution de la délinquance. Le numéro XXI.4 de septembre 2008 était déjà consacré à l'homicide. Cette livraison-ci est consacrée aux violences interpersonnelles non mortelles à partir de travaux réalisés par **Renée Zauberman, Philippe Robert, Emmanuel Didier, Sophie Névanen et Lisa Miceli** dans le cadre d'un contrat (sur appel d'offres blanc) avec l'Agence nationale de la recherche.

Pour évaluer l'évolution d'une délinquance, il faut pouvoir confronter plusieurs sources de données. En ce qui concerne les violences non mortelles, on dispose d'enquêtes de victimation où l'on interroge les membres d'un échantillon représentatif sur les infractions dont ils ont pu être victimes dans une période donnée ; on peut comparer leurs résultats aux données contenues dans les statistiques d'activité de la police et de la gendarmerie. En raison de l'hétérogénéité des *agressions* que les enquêtés peuvent avoir subies, on les répartira en trois catégories, analysées dans cet ordre :

- les agressions physiques caractérisées ayant entraîné une incapacité de travail d'au moins huit jours,
- les autres agressions physiques (blessures moins graves, coups...),
- les « autres » agressions (telles que rackets, vols à l'arraché « simples », menaces, injures...).

### Données et méthodes

#### Les enquêtes de victimation :

- une première enquête nationale de victimation réalisée par le CESDIP au milieu des années 1980 ;
- 11 enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages (EPCV) contenant un petit module de victimation conduites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à partir du milieu des années 1990 ;
- depuis 2007, l'INSEE les a remplacées, à la demande du ministère de l'Intérieur, par des enquêtes sur le cadre de vie et la sécurité (CVS) entièrement consacrées à la victimation.

Chacune de ces enquêtes interroge sur les victimations subies au cours des deux années qui ont précédé sa passation. Elles contiennent toutes un module sur les agressions que les enquêtés estiment avoir subies (*avez-vous été victime d'une agression ou d'actes de violences, y compris de la part de personnes que vous connaissez ?*). Ces enquêtes nationales constituent la base de la série utilisée pour étudier l'évolution des violences interpersonnelles.

On aura ponctuellement recours également :

- au Baromètre Santé, une enquête conduite par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé ;
- aux Enquêtes sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation à la Défense (ESCAPAD).

**Les statistiques du ministère de l'Intérieur** dénombrent les faits transmis par la police ou la gendarmerie à la justice, à l'exclusion de ceux qui concernent les infractions de circulation, celles par imprudence et celles susceptibles des peines les moins graves (contraventions).

**Méthode** : pour rendre ces deux sources comparables, il faut se livrer à diverses opérations préalables.

Les enquêtes renseignent sur la **proportion d'enquêtés victimes (prévalence)** et sur le **nombre de victimations de même sorte** au cours des deux dernières années. En multipliant l'une par l'autre, on obtient un **taux d'incidence** (nombre de faits pour 100 répondants subis au cours de la période de référence). Si l'on rapporte ce dernier taux à la population (de 15 ans et plus), on parvient à des estimés en nombres absolus qu'on peut enfin comparer aux données policières.

Parmi celles-ci, on retient les index se rapprochant des formulations des enquêtes.

Les enquêtes de victimation ont été créées parce que toute une série de faits n'étaient pas rapportés à la police ni découverts par elle ; par conséquent les enregistrements policiers vont se trouver en dessous des estimés d'enquêtes.

Pour expliquer cette différence, on introduit la notion d'**incidence apparente** qui ne retient que les victimations pour lesquelles les enquêtés déclarent avoir déposé plainte. Là encore, on rapporte le taux ainsi obtenu à la population de référence pour obtenir des estimés en valeur absolue comparables aux données policières.

Celles-ci doivent en principe s'inscrire dans les intervalles de confiance<sup>1</sup> des estimés d'incidence apparente. Si c'est le cas, la différence entre les deux sources s'explique entièrement par la plus ou moins grande propension des victimes à informer la police. Si, au contraire, les données policières se situent au-dessus ou en dessous des limites de l'intervalle de confiance, il faudra aller chercher ailleurs les raisons de la différence entre les deux sources.

<sup>1</sup> Les résultats d'une enquête sur échantillon n'étant extrapolables à l'ensemble de la population que de manière probabiliste, l'intervalle de confiance, plus ou moins large suivant la taille de l'échantillon, a 95 % de chance de contenir la valeur réelle.

## Les agressés dans l'ensemble de la population

À titre de cadrage, on peut d'abord rappeler que cette violence interpersonnelle constitue globalement un fait social relativement rare : il concernait 4 % de la population en 1984-1985, il en touche 17 % en 2005-2006. Bien que la brutale croissance dans les derniers résultats puisse s'expliquer en partie par quelques modifications du questionnaire, la tendance de la série est à la hausse (figure 1). De surcroît, ceux qui sont agressés le sont de manière de plus en plus répétitive : leur multivictimation moyenne est passée de 1,3 au milieu des années 1980 à 2,6 dans l'enquête la plus récente.

Cependant cette évolution globale cache, on va le découvrir, des mouvements très différents selon la sorte d'agression.

### Les agressions physiques

En ce qui concerne les *agressions physiques caractérisées*, nous nous heurtons d'emblée à un paradoxe : les données policières surpassent celles tirées des enquêtes de manière de plus en plus marquée au cours de la dernière décennie (figure 2). Ce résultat semble absurde : les comptages officiels enregistreraient plus de faits que les victimes n'en dénombrent.

En fait, le terme de comparaison du côté policier est constitué principalement par le délit de coups et blessures volontaires. Jusqu'en 1981, il était défini par une incapacité totale de travail (ITT) d'au moins huit jours. En 1981, 1983, 1993, 1996, 1998, 1999, 2002, 2003, 2006 et 2007, le législateur a élargi cette définition en faisant entrer des violences n'ayant pas entraîné de conséquences physiques aussi graves ou même n'en ayant suscité aucune. Les enquêtes, elles, sont restées fidèles à l'ancienne définition par l'ITT d'au moins huit jours ; mais dans la statistique policière, les faits correspondant à celle-ci sont maintenant noyés dans la masse des ajouts législatifs<sup>2</sup>. Du coup, on ne dispose plus de terme de comparaison pour cette catégorie, malheureusement très sensible.

Par ailleurs, il est difficile de déceler une évolution bien significative dans ces violences caractérisées, qui se maintiennent dans un ordre de grandeur très faible. De plus gros échantillons permettraient au moins d'obtenir des estimés plus précis.

On peut cependant essayer de travailler sur l'ensemble des agressions physiques où la catégorie litigieuse des coups et blessures volontaires se trouve diluée dans un ensemble plus vaste (tableau 1 et figure 3).

Jusqu'à la fin des années 1990, les deux sources indiquent une tendance semblable à une croissance modérée. Au contraire, lors des premières années 2000, elles divergent quelque peu : les données d'enquête indiquent une sorte de plateau tandis que la statistique policière marque une poursuite de la croissance. On peut y voir l'effet

<sup>2</sup> Les statistiques judiciaires permettent d'identifier les condamnations correspondant à l'ancienne définition. On peut ainsi voir que, dans les condamnations de ce chef, la part correspondant aux élargissements législatifs représentait déjà le cinquième en 1984, elle en figure maintenant les trois quarts.

Figure 1. La prévalence des agressions (%) dans l'ensemble de la population (1984-2006)

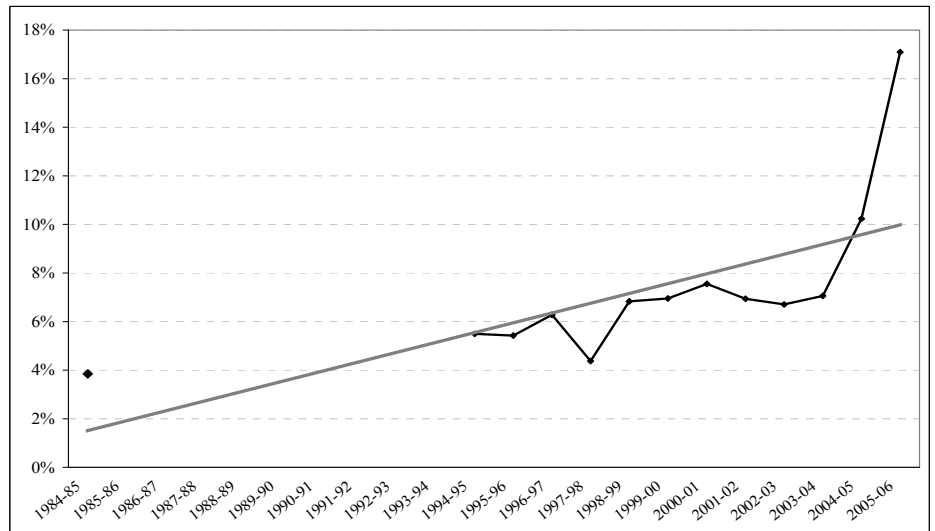


Figure 2. Agressions physiques caractérisées (incidence et données policières) (1984-2006)

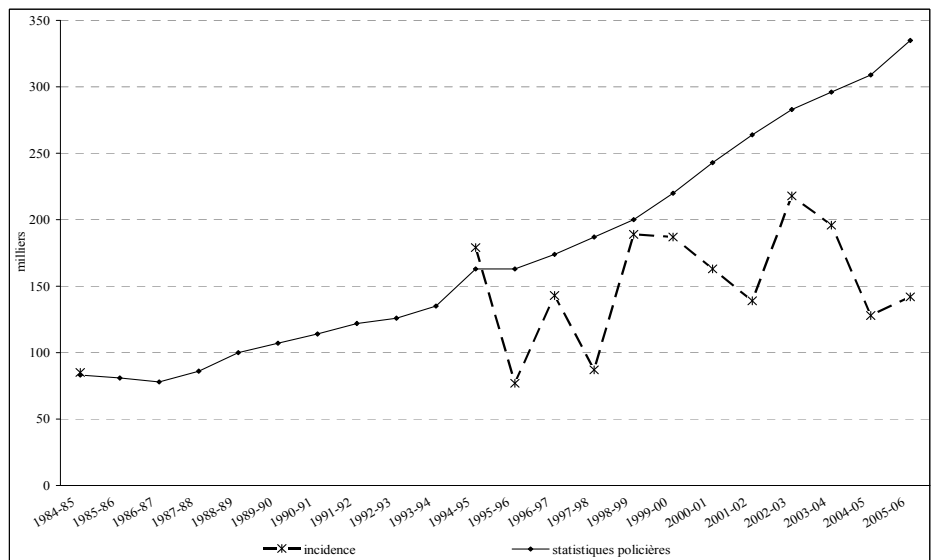


Tableau 1. Ensemble des agressions physiques (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2006)

	Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques policières
1984-1985	1 023 [846-1 201]	557 [454-660]	204
1985-1986			194
1986-1987			182
1987-1988			200
1988-1989			227
1989-1990			243
1990-1991			262
1991-1992			280
1992-1993			291
1993-1994			306
1994-1995	2 304 [1 889-2 719]	879 [706-1 052]	317
1995-1996	1 562 [1 324-1 800]	477 [390-565]	326
1996-1997	2 281 [1 987-2 575]	582 [490-675]	347
1997-1998	1 970 [1 713-2 227]	825 [698-953]	366
1998-1999	2 048 [1 755-2 342]	955 [810-1 101]	394
1999-2000	2 188 [1 870-2 506]	997 [841-1 153]	441
2000-2001	2 517 [2 180-2 855]	1 076 [903-1 249]	504
2001-2002	2 190 [1 895-2 486]	1 085 [927-1 243]	550
2002-2003	2 072 [1 777-2 366]	928 [787-1 070]	562
2003-2004	2 423 [2 207-2 640]	955 [858-1 051]	563
2004-2005	2 569 [2 339-2 800]	939 [843-1 036]	576
2005-2006	2 009 [1 779-2 238]	577 [495-659]	607

de l'inflation législative qui élargit le périmètre du délit de coups et blessures volontaires.

La dernière enquête indique une chute brutale et d'ampleur notable de ces agressions physiques ; ces agressés sont beaucoup moins nombreux en 2005-2006 et ils sont moins souvent victimes au cours de la période d'enquête. Au total, on retrouve un étiage qui n'avait plus été atteint depuis la fin des années 1990. Il faudra attendre de disposer d'autres données – par exemple de la CVS 2006-2007 – pour savoir si l'observation faite pour 2005-2006 manifeste un retournement de tendance ou une chute ponctuelle sans lendemain.

Reste que les ordres de grandeur des deux sources sont très différents – un écart de 1 à 5 environ – malgré l'atténuation causée par la chute brutale des résultats de la dernière enquête.

Enfin, jusqu'à 2004-2005, les comptages policiers restent constamment en deçà des estimés d'incidence apparente, autrement dit, ils font apparaître moins d'agressions que les enquêtes ne disent en avoir déclaré à la police. L'explication en est simple : en dépit de l'inflation législative qui a, comme on l'a dit, élevé au rang de délits bon nombre d'anciennes contraventions, il doit rester pas mal de plaintes qui correspondent encore à des qualifications contraventionnelles que la statistique du ministère de l'Intérieur ne prend pas en compte. La forte chute des données d'enquête pour 2005-2006, combinée avec la continuation de la croissance des statistiques policières (qui ne s'explique pas ici par l'augmentation du taux de plainte) fait, pour la première fois, converger les comptages policiers avec les estimés d'incidence apparente.

### « Autres » agressions

Restent tous les cas où les enquêtés ont répondu aux enquêteurs de l'INSEE qu'ils avaient été agressés, tout en précisant qu'ils n'avaient subi ni incapacité de travail, ni même aucune sorte de blessures ou de coups (tableau 2 et figure 4). Il peut s'agir d'une gamme très étendue de menaces, d'injures, d'attitudes jugées agressives, mais aussi de racket simple non accompagné de coups, voire de vol à l'arraché simple où le portable a été pris au vol sans coup ni blessure...

Les données policières marquent jusqu'en 2003-2004 une croissance plus rapide que celles tirées des enquêtes. Ensuite on observe une rupture entre les deux. Les deux dernières enquêtes indiquent une envolée – qui prend avec la dernière un tour tout à fait paroxystique – et qui ne correspond à aucun mouvement semblable dans la source policière. Ce résultat découle à la fois d'une forte poussée des prévalences et de la croissance des multivictimations. Est-elle due à un changement de formulation qui précise pour la première fois aux enquêtés qu'ils doivent inclure les violences seulement verbales ? On avait déjà pointé la tendance des EPCV à faire, plus que les autres enquêtes disponibles, une place très large à ces violences de basse intensité, soit que les enquêteurs de l'INSEE « poussent » davantage à l'enregistrement d'inci-

Figure 3. Ensemble des agressions physiques (incidence, incidence apparente, données policières) (1984-2006)

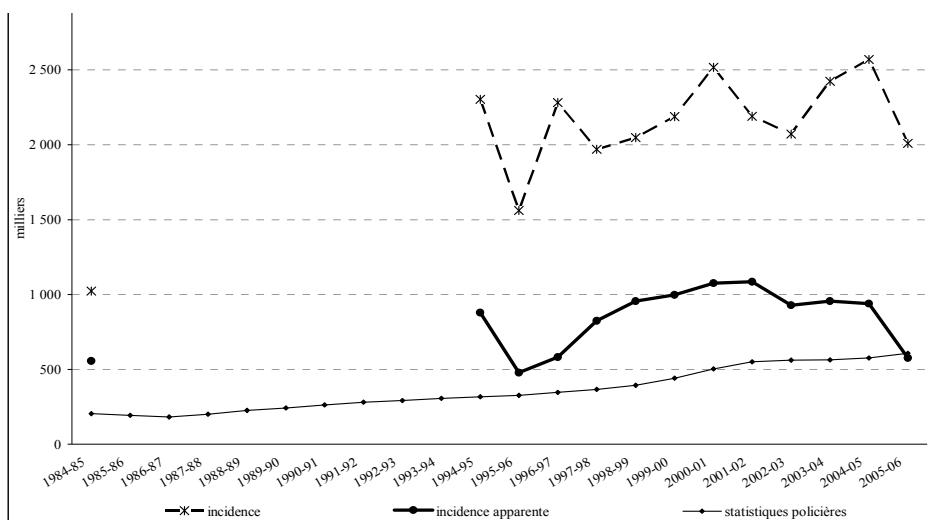
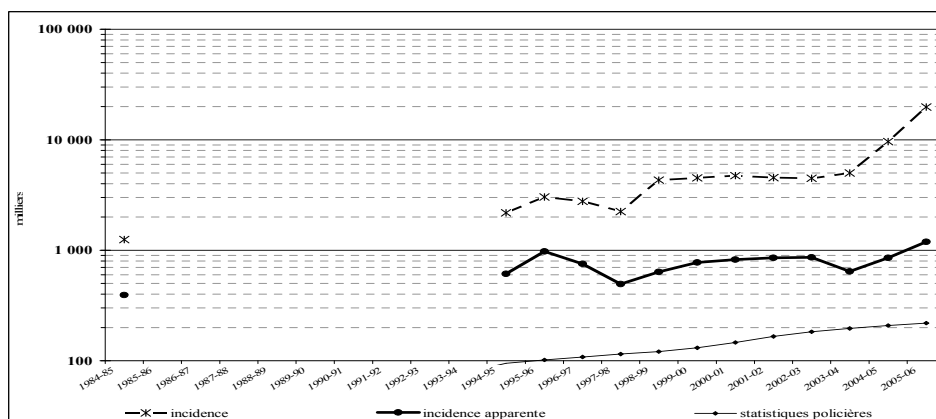


Tableau 2. « Autres » agressions (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2006)

	Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques policières
1984-1985	1 248 [1 089-1 406]	393 [343-442]	29
1985-1986			30
1986-1987			28
1987-1988			41
1988-1989			57
1989-1990			60
1990-1991			62
1991-1992			63
1992-1993			66
1993-1994			79
1994-1995	2 180 [1 829-2 532]	611 [512-709]	95
1995-1996	3 027 [2 732-3 322]	976 [881-1 071]	102
1996-1997	2 782 [2 508-3 056]	753 [678-827]	108
1997-1998	2 247 [2 003-2 491]	494 [440-547]	115
1998-1999	4 319 [3 929-4 710]	637 [579-695]	121
1999-2000	4 531 [4 116-4 946]	776 [705-847]	131
2000-2001	4 746 [4 337-5 154]	822 [752-893]	146
2001-2002	4 547 [4 150-4 945]	855 [780-930]	166
2002-2003	4 482 [4 090-4 874]	860 [785-935]	183
2003-2004	5 011 [4 728-5 294]	642 [606-678]	196
2004-2005	9 621 [9 210-10 033]	855 [819-892]	208
2005-2006	19 825 [19 113-20 537]	1 195 [1 153-1 238]	219

Figure 4. « Autres » agressions (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2006) ; échelle logarithmique



dents même minimales, soit que la situation de face à face permette une exploration du souvenir plus systématique que l'échange téléphonique. Il est possible que les modifications de protocole de la dernière EPCV

et plus encore de la CVS aient donné à cette tendance des proportions presque caricaturales. Est-ce à dire que ces modifications récentes suffisent à expliquer l'envolée observée ? Ou celle-ci est-elle l'écho

des émeutes urbaines de 2005 et de leurs répliques, ou encore le reflet d'une sensibilité accrue des enquêtés ?

Il est difficile de répondre pour le moment à cette question. On observera seulement que les victimes de ces « autres » agressions paraissent différer des autres agressés. C'est d'abord la seule catégorie d'agressions où les femmes présentent une prévalence supérieure à celle des hommes, même si la différence s'atténue entre l'EPCV pour 2003-2004 et la CVS. C'est ensuite la seule où la prévalence des patrons et des cadres dépasse (un peu) celle des intermédiaires/employés et (surtout) celle des ouvriers, bien que la catégorie la plus touchée soit toujours celle des autres inactifs, un probable artefact de la plus forte prévalence féminine.

Mais, le constat essentiel est ailleurs : les ordres de grandeur se situent dans des univers tellement différents<sup>3</sup> que les comptages policiers ne rendent pas compte du tout de l'univers de petite violence révélé par les enquêtes.

Pour l'essentiel, c'est l'extrême faiblesse de la propension des victimes à la plainte qui explique la distance entre les deux sources. Toutefois, sur toute la période, police et gendarmerie enregistrent moins de ces « autres » agressions que les victimes déclarent en avoir rapporté. Ce « déficit » a de bonnes chances de s'expliquer par l'abondance de faits trop menus pour être qualifiés comme délits : simples contraventions, ils sont malheureusement exclus des comptages officiels.

## Conclusion

En premier lieu, les données officielles surestiment sérieusement la croissance de la violence physique caractérisée, parce qu'elles n'ont pas su – à la différence de la statistique judiciaire – se prémunir contre les effets perturbateurs d'une inflation législative particulièrement marquée. Enquêtes et statistiques judiciaires s'accordent pour suggérer un faible niveau de cette catégorie ; pour que l'on puisse disposer d'informations précises, notamment sur les tendances de cette victimation rare, il serait cependant utile que les enquêtes nationales disposent d'échantillons de taille comparable à leurs homologues de pays voisins.

Statistique policière et enquêtes s'accordent à peu près sur l'allure de l'ensemble des violences physiques, mais les premières en donnent une image très partielle.

Les données du ministère de l'Intérieur sous-estiment considérablement l'importance et l'allure de cette menue monnaie de violence – les « autres » agressions – qui marque tellement les résultats des enquêtes en population générale ces dernières an-

<sup>3</sup> À un point tel que l'on est contraint d'adopter une échelle logarithmique : sinon la courbe des données policières serait pratiquement indiscernable de l'axe des abscisses.

## La possible sous-estimation des agressés jeunes

Les enquêtes pointent une situation spécifique des jeunes en matière de violence. Le Baromètre Santé, par exemple fait apparaître des prévalences d'agressions physiques à peu près semblables à celles des enquêtes de l'INSEE, à l'exception toutefois de celles concernant les jeunes qui sont beaucoup plus élevées (tableau 3).

**Tableau 3. Prévalences (%) des agressions physiques ; comparaison des Baromètres Santé et des EPCV par classes d'âge**

	1999		2004	
	Baromètre santé	EPCV	Baromètre santé	EPCV
15-19 ans	9,8	4,4	6,7	5,0
20-25 ans	7,6	4,2	5,2	4,0
26-34 ans	2,8	1,6	2,5	1,7
35-44 ans	2,1	1,5	2,0	1,7
45-54 ans	1,7	1,5	1,3	1,0
55-64 ans	1,5	0,9	1,0	1,2
65-75 ans	0,5	0,2	0,8	0,5
Ensemble des 15-75 ans	3,1	1,8	2,4	1,9

De même, ESCAPAD, administrée à des échantillons de jeunes entre 17 et 19 ans procure des résultats bien plus élevés que ceux observés dans les enquêtes de l'INSEE pour les mêmes classes d'âge et des périodes à peu près semblables<sup>4</sup>. En outre, les ordres de grandeur d'ESCAPAD et du Baromètre Santé sont proches alors même que les modes de passation des deux enquêtes sont tout à fait différents, par téléphone dans un cas, par questionnaire auto-administré dans l'autre.

En ce qui concerne les 'autres' agressions subies par des jeunes, la comparaison avec les enquêtes ESCAPAD nourrit encore le soupçon d'une possible sous-estimation. Par exemple, pour 1999, le taux d'insultes ou de menaces selon ESCAPAD est de 25,8 % alors que l'EPCV correspondante avance pour les mêmes classes d'âge un taux de 7,1 %. Pour 2001 et 2002, les prévalences de menaces observées par ESCAPAD s'élèvent à 15,2 et 13,0 % alors que les EPCV signalent des taux de 5,6 et 5,7 %. Même si les formulations des questions sont plus divergentes ici que pour les violences physiques, même s'il faudrait pouvoir multiplier les comparaisons, on peut craindre une sous-estimation de la violence subie par les jeunes, une sous-estimation qui porte sur toutes les sortes de violences, mais sur les violences seulement : un test mené sur les vols n'aboutit pas aux mêmes conclusions.

On ne sait pas trop expliquer la raison de cette divergence entre enquêtes, mais on doit remarquer en tous cas que tant le Baromètre-Santé qu'ESCAPAD recourent à des échantillons bien plus importants que ceux des enquêtes nationales de victimation, même après les élargissements – limités – opérés pour les dernières EPCVM et la CVS.

nées... sans que l'on sache bien si les enquêtés sont plus victimes ou plus susceptibles devant des incidents qu'ils auraient eus lors des enquêtes antérieures. En tous cas, il serait au moins utile d'inclure les contraventions dans les comptages policiers.

Sans ces « autres » agressions, on ne pourrait guère parler de croissance de la violence interpersonnelle : rien ne suggère une augmentation significative des agressions caractérisées et celle de l'ensemble des violences physiques paraît très mesurée. Ce sont les agressions de basse intensité qui nourrissent pour l'essentiel la croissance de la violence.

Par ailleurs la jeunesse semble jouer un rôle crucial en matière d'évolution de la violence, y compris comme victime mais ce rôle reste lui aussi à préciser : une seconde raison qui milite pour l'augmentation de la taille des échantillons.

On voit en tout état de cause combien il est utile de disposer de plusieurs sources de mesure de la délinquance, les unes institutionnelles les autres tirées d'enquêtes extra-institutionnelles, et combien leur

confrontation enrichit la mesure de la délinquance et de son évolution. Avec les seules statistiques administratives, on surestimerait sérieusement la violence caractérisée et on sous-estimerait encore plus les « autres » agressions.

Renée ZAUBERMAN ([rzauberman@cesdip.fr](mailto:rzauberman@cesdip.fr)),  
Philippe ROBERT ([probert@germ-cnrs.com](mailto:probert@germ-cnrs.com)),  
Emmanuel DIDIER ([didier@cesdip.fr](mailto:didier@cesdip.fr)),  
Sophie NÉVANEN ([snevanen@cesdip.fr](mailto:snevanen@cesdip.fr))  
et Lisa MICELI ([lmiceli@cesdip.fr](mailto:lmiceli@cesdip.fr))

## Pour en savoir plus :

ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., DIDIER E., 2008, L'évolution de la délinquance d'après les enquêtes de victimation. France, 1984-2005, *Déviance et Société*, 32, 4, 435-471.

ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., NÉVANEN S., DIDIER E., 2009, L'acteur et la mesure : le comptage de la délinquance entre données administratives et enquêtes, *Revue Française de Sociologie*, 50, 1 (à paraître).